

# COMPOSITION DES JURYS DE SÉLECTION

Bachelor Universitaire de Technologie

Campagne 2023 – 2024

## Le Président de l'université

- VU** le code de l'éducation, notamment ses **articles L. 613-38 et suivants** ;
- VU** l'**arrêté du 20 avril 1994** relatif au diplôme universitaire de technologie ;
- VU** l'**arrêté du 6 décembre 2019** portant réforme de la licence professionnelle ;
- VU** les statuts de l'Université de Tours ;
- VU** la délégation de signature et de pouvoir du Président de l'université **n°DAJ/n°2021-425 en date du 1er avril 2021** ;
- VU** la proposition de composition des jurys formulée par le Directeur de l'IUT de Blois,

## DÉCIDE

### Article 1 : Désignation des jurys de sélection

Les demandes d'admission en 1ère année de B.U.T et de dispense de baccalauréat pour l'année universitaire 2023–2024 sont examinées par un jury composé des personnes désignées ci-après :

Président du Jury : Monsieur Patrick LAFFEZ

Membres :

- Laurianne BLANC, co-Chef de département RT
- Catherine CHENU, Chef de département SGM
- Mathieu CROISSANDEAU, Chef d'Exploitation Délégué - EDF
- Ludovic FONTAINE, Enseignant chercheur - RT
- Jacqueline GROS-DESORMEAUX, Chargée d'enseignement - MMI
- Christophe GROUARD, Directeur de mission – WORDLINE
- Lionel HAUMESSER, co-Chef de département – MP
- Emmanuel MICLON, Chargée d'enseignement - MP
- Yassine MOFID, Chef de département MMI
- Emmanuel RHENY, Graphiste-designer – MANOLABO
- Mustapha ZAGHRIQUI, Chef de département MP

Membres suppléants : Emmanuel BRUN, Département MP  
Samuel CALLÉ, Département RT  
Sylvain HEBMANN, Département SGM  
Julien LASSERRE, Département MMI

**Article 2 : Affichage**

La présente décision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'université.

**Article 3 : Exécution**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Tours, le 20 janvier 2023

Pour le Président de l'Université et par délégation,

Le Vice-président en charge de la formation et de la vie  
universitaire

  
  
Florent MALRIEU